

Ce que nous avons entendu

Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

« Notre programme local de pêche assume le fardeau de l'intérêt public à la place du bureau du MPO. »

- Les participants¹ pêchent diverses espèces, entre autres le saumon rouge, le saumon kéta, le flétan, le sébaste, la morue charbonnière, le crabe, les palourdes, les crevettes et le hareng. Ces pêches peuvent se pratiquer aussi bien dans les rivières que dans les zones marines.
- Les Premières Nations ont des difficultés à retenir les pêcheurs individuels en raison du coût élevé que représentent la possession et l'entretien des bateaux de pêche. Par exemple, la flotte d'une collectivité est passée de 17 à 7 bateaux de pêche à filets maillants et de 6 senneurs à 0. Les membres d'une autre collectivité ont mis en commun des fonds pour acheter le senneur utilisé pour pêcher le saumon rouge.
 - Une Première Nation a lancé un programme de pêche traditionnelle pour ramener les gens sur l'eau, car ces derniers n'avaient ni les compétences de base requises ni les bateaux. Ce programme donne aux pêcheurs la possibilité de gagner un revenu pour compenser les coûts liés à la pêche à des fins alimentaires, car la Première Nation achète le poisson pour le distribuer à la collectivité. Depuis son lancement, ce programme a permis d'inscrire plus de pêcheurs et permet d'orienter des jeunes vers cette industrie.
 - Une autre collectivité souhaite créer des « flottilles moustiques » dans le cadre de son entente afin d'offrir plus de possibilités économiques à ses membres. « *Les permis du Programme de transfert des allocations réduisent le financement de la Stratégie des pêches autochtones pour la contribution d'utilisation, mais on s'attend toujours à ce que nous fassions la même quantité de travail. Je préférerais créer des moyens de subsistance individuels.* »

Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

« Le poisson a un lien direct avec la santé, surtout pour les aînés. »

- Les participants s'inquiètent du fait que la pêche vivrière ne répond pas toujours aux besoins des collectivités qui sont amenés à croître en même temps que leurs populations. « *Notre population a augmenté de 52 % depuis 1992, mais notre allocation ne change pas.* »
 - Un participant éprouve des difficultés pour obtenir plus d'allocations et répondre ainsi aux besoins alimentaires. « *Les gens pêchent peut-être pour leur famille, mais s'ils*

¹Un participant des Premières Nations de la côte centrale a assisté à un atelier sur la Stratégie des pêches autochtones qui a eu lieu ensuite. Ses commentaires ont été pris en compte dans le présent rapport afin de tenir compte de l'avis de tous les participants des Premières Nations de la côte centrale.

demandent plus de quatre pièges, il nous faut un permis supplémentaire. » Les participants constatent également que la politique de contiguïté du Ministère ne respecte pas les protocoles d'entente traditionnels conclus entre les Premières Nations. « Cette politique augmente nos coûts et limite la capacité de pêche des bateaux à filets maillants. Ces derniers doivent engager des senneurs. »

- Un participant explique comment les Premières Nations de la côte centrale ont commencé à s'attaquer aux pénuries de poisson de consommation en regroupant leurs études sur les besoins communautaires. « *Nous avons montré que nous ne parvenions pas à satisfaire nos besoins ASR pour le crabe et nous avons utilisé ce constat auprès du MPO pour apporter des ajustements. »*

Cogestion

« Les Premières Nations sont des gestionnaires des ressources depuis la nuit des temps. Pourtant, notre histoire, nos enseignements et nos valeurs ne sont pas pris en compte dans les plans de gestion. »

- Les participants gèrent de nombreux aspects de leurs pêches, y compris la désignation des pêcheurs au sein de leurs collectivités.
 - Deux Premières Nations ont également des ententes de cogestion avec le Ministère pour des pêches commerciales particulières, mais elles aimeraient que ces ententes s'appliquent à toutes les pêches. « *Nous avons une telle capacité d'influence sur la gestion que nous devrions participer à la prise de décision à un certain niveau. »*
 - Une autre Première Nation participe au processus de planification pour atténuer les répercussions et tient le Ministère responsable de rendre des comptes sur ses décisions. « *Le MPO nous communique l'information et nous la mettons sur le site Web pour la transmettre au reste de la communauté. »*
- Un participant a mis à profit le développement des aires de conservation sur son territoire pour construire un bureau d'intendance et employer plus d'une vingtaine de personnes pour gérer ses ressources. « *Cette capacité est devenue un atout. Nous avons embauché une personne pour disséquer les données scientifiques du MPO et élaborer des résumés de la modélisation des données afin de cogérer la ressource. »*
- Un autre participant a tenté d'expliquer au personnel du ministère les protocoles concernant l'accès communautaire et les allocations. « *Nous avons dû dire au MPO que nous ne pouvions pas entrer sur le territoire de quelqu'un d'autre sans sa permission. Nous avons des politiques que nous devons suivre. »*

Comprendre les ententes

« Vous n'aurez pas de permis si vous ne signez pas votre entente. »

- Tous les participants ont conclu des ententes dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones depuis le début du programme, en 1992, mais ils notent que le financement n'a pas augmenté malgré l'inflation.
 - L'un d'eux affirme que son financement a été réduit pour que le Ministère puisse aider une société à inclure d'autres Premières Nations dans sa région. Un autre explique comment son financement pour une barrière de dénombrement a été

coupé. *« Le MPO nous a alors jeté au visage le fait que nous n'avions pas mené de dénombrement depuis 10 ans : c'était sans compter sur le fait que nous avons arrêté parce que le financement avait été réduit. »*

- Certains participants croient que le manque de fonds du programme a empêché les collectivités de conserver leur personnel ou d'offrir des emplois à temps plein à leur personnel. *« L'un de nos plus grands défis consiste à attirer des gens qualifiés avec des salaires aussi bas. »*
 - L'un des participants souligne qu'en 1992, il a formé 18 membres de la collectivité à l'évaluation des pêches, des habitats et de la biologie dans un collège local et qu'il a fini par en embaucher 12. Toutefois, l'équipe ne compte désormais plus que trois personnes : un gestionnaire et deux techniciens sur le terrain. *« Nous avons du mal à retenir et à recruter du personnel parce que le MPO peut offrir des avantages plus nombreux et de meilleure qualité, alors que nous faisons le même travail. »*
 - Un autre participant compte 22 employés financés par le programme, y compris des gardes-pêche, des biologistes, des techniciens sur le terrain, un mécanicien et du personnel de gestion, mais seulement cinq ou six sont des employés à temps plein. *« Les autres sont saisonniers, mais gagnent suffisamment pour obtenir l'assurance-emploi. »* En outre, la collectivité finance elle-même plusieurs étudiants saisonniers pendant l'été.
 - Un autre participant a eu recours à d'autres sources de financement pour mettre sur pied un service de gestion des ressources afin d'employer son équipe de plus de 25 employés.
- Les participants veulent plus de souplesse dans les ententes en ce qui concerne les types de projets auxquels ils peuvent participer. *« Nous ne pouvons pas simplement mettre des éléments dans notre plan sans être en mesure de démontrer comment ils s'inscrivent dans le plan stratégique. »* Ils veulent également davantage peser sur les exigences en matière de rapports. *« Les exigences en matière de rapports sont terribles – nous ne pouvons pas diffuser notre bulletin tant que les rapports n'ont pas été publiés, mais c'est seulement pour que le MPO puisse cocher une case sur une liste de choses à faire ».*

Comprendre les composantes techniques des ententes

« Nous disposons de beaucoup plus de renseignements que le MPO. Le MPO ne vient que quelques fois par an, et nous faisons beaucoup plus de travail qu'eux. »

- Chaque participant dispose d'un programme de surveillance des prises en vertu de son entente. L'un d'eux a des gardes-pêche qui sont chargés de surveiller les pêches alimentaires, sociales et rituelles ainsi que les pêches commerciales et sportives sur son territoire. Un autre dispose de gardiens qui assurent le travail de surveillance.
 - L'un d'eux craint de perdre son financement pour la surveillance des prises dans le cadre de la pêche sportive. *« Le financement reste menacé parce que le MPO nous dit qu'il y a beaucoup de doublons dans les renseignements collectés par les camps de pêche et les gardiens. Notre programme ne se limite pas à la surveillance : il s'agit aussi d'assurer une présence sur notre territoire en montrant aux camps de pêche que nous sommes là et que nous observons. »* Un autre s'efforce de

s'attaquer aux répercussions de la pêche récréative sur la pêche au crabe dans sa région.

- Tous les participants contribuent à des projets de collecte de données et d'évaluation des stocks, mais certains veulent des capitaux pour améliorer leur équipement et d'autres veulent plus de fonds pour participer à des projets de recherche avancés ou additionnels. Par exemple, l'un d'eux aimerait obtenir un financement pour un projet de collecte de données sonar ARIS, tandis qu'un autre aimerait mener des prélèvements d'ADN.
- Les participants contribuent à d'autres travaux techniques dans le cadre de leurs programmes, mais ces activités ne sont pas nécessairement financées par la Stratégie relative aux pêches autochtones. *« Nous complétons la SRAPA autant que possible, mais le déficit demeure. »*
 - L'un des participants mène une surveillance des intoxications par phycotoxine paralysante et des interventions auprès des mammifères marins. Un autre participe aux activités du Plan de protection des océans et aux interventions d'urgence. Un autre encore dispose d'un programme d'élimination des pièges fantômes.
- Les participants partagent généralement leurs données de surveillance des prises et des pêches avec le Ministère, mais l'un d'eux indique qu'*« il y a une limite à ce que nous partageons parce que nous n'avons pas signé de permis communautaire »*. Un autre pense que le Ministère doit mieux utiliser les données qu'il obtient parce que *« le personnel de gestion des pêches ne semble pas être au courant de toutes les données disponibles »*. Un autre encore pense que les Premières Nations restent le lieu à privilégier pour le regroupement des données.
- Certains participants voudraient participer davantage aux projets de restauration de l'habitat, notamment à la surveillance environnementale ainsi qu'à la plantation et à l'entretien des zones riveraines.
 - L'un d'eux a travaillé à la restauration des cours d'eau, malgré le faible financement destiné à l'habitat de la part du programme et la difficulté d'accès au financement pour maintenir cette activité. *« Une période de projection de cinq ans est nécessaire pour les programmes. »*

Comprendre les relations

« Quand j'ai commencé, les relations de travail avec le MPO étaient inexistantes. Ensuite, un agent est venu dans notre communauté et a joué un rôle majeur dans la construction de notre relation ».

- Les participants entretiennent diverses relations avec Pêches et Océans Canada, y compris les administrateurs de programmes, les gestionnaires des ressources, les scientifiques et les agents des pêches; la plupart d'entre eux font état de bonnes relations fondées sur le temps et les efforts consacrés par chacune des deux parties. Cependant, les participants voient encore des domaines à améliorer :
 - Deux d'entre eux ont déjà eu des difficultés à maintenir des relations lors d'un changement de personnel ou d'une suppression de poste par le Ministère. *« Les membres des Premières Nations assument la responsabilité liée à la formation du personnel du MPO. Nous passons beaucoup de temps à former et à reformer le*

personnel du MPO sur nos propres deniers. » Un participant constate également que son accord est retardé parce que le personnel régional est très occupé et que le personnel national ne connaît pas les enjeux. « Les gens d'Ottawa, qui n'ont jamais mis les pieds dans notre territoire, retardent les accords. »

- Un participant estime que les responsabilités des coordonnateurs de programmes doivent être élargies. *« Ils sont censés représenter des personnes de référence, mais ils disent toujours que cela ne relève pas de leur secteur de responsabilités. »* Un autre recommande une plus grande collaboration entre les organismes. *« Nous avons accès aux données lorsque nous participons à une étude avec le MPO, mais ce n'est pas le cas du personnel de Parcs Canada. On finit par devoir demander ces données en leur nom. »*
- Les opinions des participants divergent quant à la façon dont le Ministère peut utiliser leurs renseignements et quant à la question de savoir s'il peut les utiliser. Un participant sait où vont ses données au sein du Ministère, et connaît *« les responsabilités qui lui incombent quant à la transmission des bonnes données au bon secteur »*. Un autre n'est pas convaincu que ses données soient utilisées du tout.
- Certaines Premières Nations déclarent avoir de bonnes relations de travail avec les fonctionnaires provinciaux et d'autres fonctionnaires fédéraux de Parcs Canada, de Transports Canada et d'Environnement et changements climatiques Canada. Un participant entretient aussi de bonnes relations avec sa municipalité, son district et l'industrie forestière.

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Changeons le nom de la SRAPA en Intendance des pêches autochtones. »

- Les participants veulent que le programme soit financé adéquatement afin de pouvoir offrir et maintenir de bons cheminements de carrière aux membres des Premières Nations. Ils veulent aussi un financement adéquat pour soutenir les activités techniques qu'ils mènent déjà et qu'ils souhaiteraient mener à l'avenir. *« C'est une priorité pour nous : nous voulons être là pour savoir ce qui se passe. »* Cela nécessite un financement pour l'entretien et la mise à niveau de leurs équipements techniques.
 - L'un des participants recommande la création d'un fonds de réserve pour les Premières Nations qui ne disposent pas d'un groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans afin de leur permettre de mener des projets de recherche.
- Les participants veulent une meilleure gestion des pêches par le Ministère afin de protéger le poisson pour les générations futures. *« Les activités de gestion menées actuellement par le MPO n'ont pas pour but la conservation, mais l'économie. »* Ils veulent également jouer un rôle plus important dans l'application de la législation sur les pêches, les activités scientifiques et les prises de décisions. *« La participation des Premières Nations à la gestion des pêches doit se faire là où les connaissances et les observations locales peuvent jouer un rôle dans la gestion. »*
- Les participants veulent aussi que les rapports sur le programme soient améliorés. L'un d'eux a suggéré d'utiliser un portail semblable à celui utilisé pour la production de rapports dans le cadre du programme du Fonds autochtone pour les espèces en péril. Un autre veut moins d'exigences en matière de rapports.

Évaluer les réussites

- Les participants mesurent le succès du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones à l'aune de sa gestion conjointe de toutes les espèces, de sa capacité à répondre aux besoins en poissons de consommation et du fait que les nations ont la capacité et les fonds nécessaires pour offrir des emplois à temps plein au personnel et aux gardiens des pêches, avec des avantages, des congés de maladie et des vacances.

Compétences et besoins de formation

- Les participants ont profité des possibilités de formation offertes au fil des ans pour renforcer la capacité du personnel de leurs programmes. Ces possibilités comprennent des cours sur la sécurité des pêches et le métier de capitaine offerts dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique. Toutefois, ils ont quand même noté les besoins suivants en matière de compétences et de formation :
 - Une formation de technicien améliorée pour atteindre « un niveau acceptable » et une formation de tuteur qui « mène à l'obtention d'un brevet et d'un certificat de plongée ».
 - Une formation pratique et technique pour les travailleurs d'entretien et les équipes de plongée, ainsi que pour les administrateurs et les gardiens.
 - Une formation de garde-pêche normalisée et un engagement en vue de la publication d'une brochure sur les activités de chaque programme de pêche.

Programme des gardes-pêche autochtones

« Nous ne pouvons pas faire respecter les règles sur les pêches, mais on nous dit d'agir comme si nous avons ce pouvoir. »

- Les participants appuient tous le programme des gardes-pêche, d'autant plus qu'il n'y a pas assez d'agents des pêches du Ministère à proximité de leur collectivité. *« Nos gardiens sont mis à contribution, car le MPO doit avoir deux personnes dans chaque bateau et ne dispose pas de suffisamment d'agents pour cela. Nous partageons aussi des bateaux et des camions à cause de leur faible budget de carburant. »* Les participants sont également frustrés de constater que les gardes-pêche n'ont pas les pleins pouvoirs d'application de la loi nécessaires pour lutter contre la pêche illégale. *« Nous voyons des seaux remplis de poissons pêchés illégalement sur le quai communautaire, mais nous ne pouvons rien y faire. »*
 - Un participant aimerait voir un programme distinct et autonome de gardes-pêche doté des fonds nécessaires pour renforcer la capacité de ces gardes-pêche dans l'ensemble des Premières Nations. D'autres veulent que davantage de gardes-pêche soient nommés pour travailler dans leur collectivité.